

Christian BILHAC

Maire de Péret

Président de l'Association des Maires du Département de l'Hérault

Vice-Président de l'Association des Maires de France

CB/ACM/106/2019

Montpellier, le 5 novembre 2019

Compte-rendu de l'Assemblée Générale extraordinaire et de l'Assemblée ordinaire de l'AMF34 du Samedi 26 octobre 2019 au Théâtre du Sonambule à GIGNAC

<http://www.assomaires34.fr/deux-assemblees-pour-lassociation-des-maires-du-departement-de-lherault/>

Étaient présents à la tribune :

Pour l'AMF34 :

Monsieur **Christian BILHAC**, maire de Péret, Président de l'AMF34, Vice-Président de l'AMF.

Monsieur **Jean ARCAS**, Secrétaire général de l'AMF34

Monsieur **Jean-Luc FALIP**, Trésorier de l'AMF34

Pour la ville de Gignac :

Monsieur **Jean-François SOTO**, Maire de Gignac, Conseiller départemental de l'Hérault

Pour l'État, le Département et la Région :

Monsieur **Jacques WITKOWSKI**, Préfet de l'Hérault

Monsieur **Kléber MESQUIDA**, Président du Conseil Départemental de l'Hérault

Madame **Florence BRUTUS**, Vice-présidente du Conseil régional d'Occitanie Pyrénées-Méditerranée

Étaient présents dans l'assistance :

Monsieur Christian POUGET, Sous-Préfet de Béziers, Monsieur Jérôme MILLET, Sous-Préfet de Lodève, Monsieur OTHEGUY, Sous-Préfet, secrétaire général de la Préfecture de l'Hérault, Monsieur NUCHO, secrétaire général adjoint, et les services de l'État, Monsieur Jean-Pierre GRAND et Monsieur Henri CABANEL, sénateurs, Monsieur Grégory MATTHIEU, Directeur de la DDTM, Monsieur BARREAULT, Directeur de la DDFIP ; Colonel de gendarmerie, Représentants de la gendarmerie, de la police, de l'armée et du SDIS et de nombreux Conseillers départementaux et Conseillers régionaux, ainsi que les représentants des chambres consulaires...

Déroulé des deux Assemblées

- I. Accueil café
- II. Accueil des participants par Jean-François SOTO, Maire de Gignac
- III. Assemblée générale extraordinaire :
 - a. Modification des statuts avec deux résolutions (PJ)
- IV. Assemblée générale ordinaire
 - a. Bilan moral présenté par Jean ARCAS (PJ)
 - b. Le bilan financier est présenté par Jean Luc FALIP
- V. Intervention de Christian BILHAC, Président de L'AMF34
- VI. Débat « les Maires au cœur de la République »
- VII. Intervention de Grégory MATTHIEU, Directeur de la DDTM (PJ)
- VIII. Intervention de Florence BRUTUS, Vice-Présidente du Conseil Régional d'Occitanie
- IX. Intervention de Kléber MESQUIDA, Président du Conseil Départemental de l'Hérault
- X. Intervention de Monsieur Jacques WITKOWSKI, Préfet de l'Hérault
- XI. Remise des trophées aux maires qui ont accompli 6,7 et 8 mandats (PJ)

L'assemblée générale extraordinaire s'est réunie sous la Présidence de **Christian BILHAC**, maire de Péret, Président de l'AMF34, Vice-Président de l'AMF.

I. Accueil des Participants (200 personnes) :

Les maires de l'Hérault ont été accueillis, dès 8h30, dans le remarquable théâtre du Sonambule à Gignac, autour d'un café d'accueil offert par la commune. De nombreuses personnalités et autres élus du département y étaient présents dès l'ouverture.

Dans le même espace, les partenaires de l'AMF34 accueillent les Maires sur les stands au cours de ce moment de convivialité, le Conseil départemental, la Caisse d'Épargne, Enedis...

II. Intervention de Monsieur Jean-François SOTO, Maire de Gignac :

Après avoir souhaité la bienvenue à ses collègues et aux personnalités présentes et mis en lumière le rayonnement de la ville de Gignac, Monsieur Jean-François SOTO est revenu sur le rôle du Maire : « *Être maire, être un élu du peuple, un élu de la République, c'est un engagement de tous les instants.* » ; « *... Et il faut chaque jour beaucoup d'énergie, d'envie, d'enthousiasme, de sens du devoir et de l'intérêt général pour remettre sur le métier.* »

Il a décliné, alors, tous les changements, notamment, des politiques publiques qui demandent aux maires une adaptabilité permanente et difficile ; les engagements constants et la responsabilité de toutes les décisions prises, antérieures et à venir ; les changements climatiques faisant référence aux épisodes cévenols, des transferts de compétences et enfin de la ruralité, laissant le sentiment que l'autonomie financière des collectivités est « *fortement contrainte* ».

Il poursuivra en évoquant le problème récurrent des incivilités qui « *pourrissent* » le vivre ensemble de la cité et le besoin de travailler collectivement avec l'ensemble des institutions et l'État pour enrayer ce processus.

Enfin, il terminera son propos sur les projets et les réalisations de la ville qui font d'elle un exemple d'innovation en matière de transition énergétique : « *Nous sommes depuis longtemps entrés dans la transition énergétique et dans le monde de demain* ».

III. Assemblée générale extraordinaire

Il s'agissait de définir les modalités de renouvellement des instances de l'Association.

Deux résolutions ont été présentées par Monsieur Jean ARCAS, secrétaire de l'Association des Maires de l'Hérault, et soumises au vote :

Résolutions I (pièce jointe)

Les statuts prévoient dans son Article 3-2 que les Maires désigneront leurs représentants dans le périmètre de l'Intercommunalité : Il est souhaitable que l'élection se déroule après concertation et dans le consensus. Toutefois, au cas où plusieurs listes seraient candidates, il convient de définir les modalités d'élection : Scrutin de liste à la **proportionnelle au plus fort reste**.

Mise au vote : **la résolution est adoptée à l'unanimité.**

Résolutions II ((pièce jointe)

Comme pour l'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité (AMF) qui maintient en place l'équipe sortante jusqu'au Congrès des Maires, il est proposé de rajouter une disposition particulière à l'Article 3-5 des statuts.

Mise au vote : **la résolution est adoptée à l'unanimité.**

IV. Bilan moral et financier

Bilan financier :

Monsieur Jean Luc FALIP, Trésorier a présenté le bilan financier qui présente un excédent important en raison de contexte conjoncturel, reste de dons relatifs aux intempéries de l'automne dernier dans l'Aude, double subvention pour deux salons la même année, etc.

Pour compléter l'information :

Les cotisations de l'AMF 34 comme celles de l'AMF ne varieront pas par rapport à l'exercice 2018-2019.

Un plafond est établi sur les cotisations des EPCI en fonction de leur population.

Pour la cotisation locale, c'est toujours 0,02€/habitants au-dessus de 500 habitants

Mis au vote : **adopté à l'unanimité.**

Bilan moral (pièce jointe) :

Monsieur Christian BILHAC a présenté le bilan moral sous forme d'un diaporama qui a décliné l'ensemble des actions de l'Association depuis la dernière assemblée générale d'octobre 2018 : l'Assemblée générale statutaire de 2018 à Vias, avec notamment une motion de soutien aux sapeurs-Pompiers volontaires mise au vote et adoptée à

l'unanimité, en présence de Éric Florès, Directeur du Sdis34 ; le 101^{ème} Congrès des Maire de France, avec l'ouverture de la campagne #Ma CommuneJyTiens ; les réunions sur le terrain avec les partenaires de l'AMF34 ; l'aide apportée par les Maires de l'Hérault aux sinistrés du département de l'Aude ; le rassemblement traditionnel en soutien aux viticulteurs à Beaulieu « *Le Serment d'Assas* » ; Le Président, Vice-Président de l'AMF dans les nombreuses instances de l'AMF, le CFL, le CNEN ; le Salon des Maires, des Elus locaux et des Décideurs publics de l'Hérault qui a obtenu cette année un réel succès ; les rencontres de l'URAMO, Union Régionale des Associations de Maires d'Occitanie et de Présidents d'Intercommunalité ; Le remise des « Marianne » aux Maires qui avaient accompli cinq mandats... Tous le long de l'exercice, l'AMF34 relaie les informations utiles aux collectivités par adressage mails, par les réseaux sociaux <https://twitter.com/ASSOMAIRES34> <https://www.facebook.com/assomaires34/>, par le site de l'Association des Maires <http://www.assomaires34.fr/>. Tous les deux mois, « *La lettre de l'AMF34* » à destination des Maires et des Présidents d'Intercommunalité relate l'actualité et les actions de l'AMF et de l'AMF34 <http://www.assomaires34.fr/la-lettre-de-lamf34-n-7-du-mois-de-septembre-special-salon/>.

Mis au vote : **adopté à l'unanimité.**

V. Intervention de Monsieur Christian BILHAC, Président

Le Président a tout d'abord exprimé sa reconnaissance envers Monsieur le Maire de Gignac et son équipe pour sa participation à l'organisation de cette Assemblée dans sa commune.

Intempéries :

Il a voulu dans une période d'intempéries dans le département, rappeler la générosité des Maires de l'Hérault pour le département de l'Aude, qui l'année dernière, a été durement touché par les inondations avec des conséquences dramatiques.

Le Président a proposé ensuite, à l'ensemble des membres de l'AMF34, de faire acte de solidarité pour accompagner les communes les plus impactées par les inondations du 22 et 23 octobre 2019.

Dans le même temps, il a souhaité remercier vivement les Maires qui sont généralement en première ligne dans ces situations d'épisodes cévenols, les sapeurs-pompiers, les employés communaux, les services du Conseil Départemental et de l'État ... qui se sont mobilisés au service de la collectivité et de ses habitants, ce travail collectif a, à l'évidence, évité de nombreux drames. Il complète son propos en faisant l'éloge du Service public et de ses fonctionnaires tant décriés et pourtant si nécessaires. Il déplore, hélas, le décès d'une dame de Cazouls-d'Hérault emportée par les eaux.

« Six Maires en six ans » :

Le Président a voulu rendre hommage aux Maires disparu(e)s durant ce dernier mandat et notamment à Gérard Gauthier, Maire de Cers, qui nous a quitté récemment début septembre.

Il déplore la disparition de *Richard Nouguier, Maire de Montblanc, de Christine Bousquet, Maire de Lodève, Vice-Présidente du Conseil départemental, Guy Combes, Maire de Valras, de Dominique Viste, Maire de Le Soulié, et de Jackie Galabrun, Maire de Tressan.*

Il a sollicité auprès de l'assemblée une minute de silence en hommage aux six collègues.

#balancetonmaire :

Les choses ont beaucoup évolué depuis un an où l'AMF dénonçait l'Hashtag #balancetonmaire. Depuis, les plus hautes autorités de l'État ont reconnu que les maires étaient indispensables à la vie de la cité. Et il remercie pour cette reconnaissance les élus de terrains, maires, adjoints et conseillers municipaux, quasi bénévoles ou bénévoles au service de leur commune, de sa population, et par conséquent de la République.

Écoles :

Il se félicite de l'abandon du projet des regroupements écoles-collèges dans le cadre du projet de loi « *pour une école de la confiance* » car les maires sont très attachés à leur école. Il souligne, par ailleurs, les excellentes relations avec Monsieur l'inspecteur d'académie, homme de dialogue.

Finances :

En 2008 **les dotations de l'État** étaient de 46 milliards d'euros, aujourd'hui, elles stagnent à 35 milliards d'euros, il manque 11 milliards. « *On nous avait promis la stabilité au bout de trois ans, mais la stabilité c'est qu'il manque toujours 11 milliards...* ». Les demandes d'efforts sont faites aux collectivités pour aider à résorber le déficit public alors que leurs budgets sont en équilibre et que la dette des communes ne représente que 5% de la dette du pays.

« *Il faut le rappeler car nous ne sommes pas responsables du déficit des comptes publics. Au contraire la globalité des budgets globaux est excellente.* ». Il abordera l'ancien contentieux sur un problème de péréquation des départements d'outre-mer défendu par l'AMF et qui a abouti. La péréquation a été perçu par les territoires ultra-marins, cependant, ce sont les communes de métropole qui vont la financer. **L'indemnité aux comptables publics** : « *elle est supprimée, et prise directement sur la DGF, puis reversée aux comptables sans délibération* ».

FCTVA : le fonds de compensation pour la TVA ne fait pas partie des dotations de l'État mais un remboursement

de la TVA versée. **La Taxe d'Habitation** : Sujet essentiel pour le Président « *Je crois que la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui a valeur constitutionnelle et qui pour moi est le fondement de notre République et de notre démocratie, précise que chacun contribue en fonction de ses revenus à la dépense publique, et la taxe d'habitation, c'était le lien qui existait entre tous les citoyens et le Conseil Municipal* ». « **Supprimer la taxe d'habitation, c'est supprimer le lien fiscal et en même temps le lien social entre le citoyen et la commune !** ». Les municipalités vont percevoir le foncier bâti dont bénéficiaient les départements, et cela souligne quelques inquiétudes, notamment les inégalités qui ne manqueront pas de se produire entre les communes sous-compensées et sur-compensées.

Le Conseil Départemental, Partenaire privilégié des communes :

Nombre de projets ne verrait pas le jour s'il n'y avait pas le partenariat financier du Conseil départemental.

Le Président de l'AMF34 s'inquiète de la part de TVA que les départements vont percevoir en remplacement de la Taxe d'habitation. En effet, il évoque poids social toujours sur une courbe ascendante à charge du Département, qui pourrait mettre un frein aux soutiens financiers des communes. « *Et comme on ne peut pas réduire dans la masse des dépenses obligatoires, il faudra réduire sur la masse des dépenses facultatives.* »

Le Conseil Régional :

Le Président souligne l'effort accompli par le Conseil régional et tient à remercier Carole Delga, Présidente du Conseil régional d'Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, de l'aide apportée aux communes pour leurs investissements, aux côtés du Département et de l'État.

La réforme des perceptions :

Christian BILHAC remercie, tout d'abord, le Directeur de la DDFIP présent dans l'assemblée, pour sa qualité d'écoute et de dialogue qu'il a installé avec tous les maires du département auprès desquels il est allé à la rencontre. « *Vous avez fait preuve de pédagogie* ». Mais c'est sur le fond de la réforme qu'il y a problème : « *Comment croire qu'avec moins d'agents, le service sera amélioré ?* ».

Administrations de l'État :

Le Président évoque la mise en place de partenariat entre l'AMF34, le CFMEL, (Centre de formation des maires et des élus locaux), les services de la DDTM, sur le débroussaillage, sur l'urbanisme, sur l'hyper ruralité ainsi qu'avec la DDFIP sur la loi de finances. Le groupe hyper ruralité a pour objectif pour la part de l'AMF34 d'aider ces communes qui ont un permis de construire par an, voire tous les deux ans, d'avoir une souplesse qui permet dans le cadre du RNU de chercher l'article qui permet de l'accorder plutôt que de chercher l'article qui permettra de le refuser. Il faut penser que pour ces communes c'est le combat quotidien contre la désertification...

Il regrette que les missions dévolues à l'État pour l'accompagnement des communes soient inexistantes par manque de moyens alors que la mission de contrôle se révèle souvent éloignée des problématiques du terrain.

Loi engagement et proximité :

Depuis la loi Deferre « *il faut faire confiance aux maires* », années après années, des lois, des décrets, des arrêtés, « *ont réussi à transformer cette confiance en défiance envers les maires. Il faut revenir à la confiance et à la liberté.* ». C'est une loi qui va renforcer la parité, le relèvement des indemnités, la formation, ce sont de bonnes choses, mais sur les indemnités d'élus, cela ne lui paraît pas réaliste lorsque l'on mesure les budgets contraints des communes, dans lesquelles la plupart du temps les maires ne se rémunèrent pas. « *on est sur le mythe de la gratuité, mais ce n'est pas gratuit pour tout le monde, car Bercy a considéré que les indemnités d'élus devaient être fiscalisées comme tout salaire...* ». Parfois les retenues sociales et fiscales représentent 50%. **Les communes nouvelles** : « *c'est une loi de liberté* ».

Congrès

Le 102^{ème} Congrès des Maires aura lieu du 18 au 21 novembre 2019 à Paris : « **Les Maires, au cœur de la République** » sera la bannière sous laquelle les Maires et Présidents d'Intercommunalité se réuniront cette année. Après avoir indiqué les programmes des ateliers et des débats prévus lors de cette rencontre des élus, le Président rappelle le rendez-vous du Mardi 19 novembre à 12h30 au stand de la Caisse d'Épargne, partenaire de l'AMF34 pour le cocktail traditionnel dans le cadre du congrès, ainsi que le déjeuner du Conseil départemental.

Trophées :

Le président annonce la remise des trophées aux quinze Maires ayant accomplis six, sept ou huit mandats au service de la République, après la clôture de l'Assemblée par Monsieur le Préfet.

« Rendre l'écharpe ou continuer... » :

« *Les Maires sont les piliers de la République, les fantassins de la République, les Sentinelles de la République... Maire, c'est le plus beau mandat, mais un mandat de plus en plus difficile...* » ... « *C'est la passion de servir sa commune et la République* ». Le Président évoque le respect que les citoyens doivent aux maires, la place qui doit avoir dans la société, l'accumulation des normes contraignantes qui les découragent. Il souhaite que les maires trouvent leur place au Conseil des Maires mais surtout, qu'ils trouvent leur place réelle dans l'Intercommunalité.

« Les élections auront lieu en mars, quelles que soient les décisions des uns et des autres, bravo à toutes et à tous ! » ... « Bravo à ceux qui ne vont pas se représenter, vous avez donné le meilleur de vous-mêmes à la République, souvent au détriment de votre famille et de vos loisirs... Bravo à ceux qui repartent... Bonne chance ! »

Mises aux voix :

- i) Décision de délibérer dans les communes pour aider financièrement les communes les plus touchées par les intempéries
Adoptée à l'unanimité
- ii) Proposition de Jean-Luc FALIP : Décision d'adresser une lettre de soutien, au nom de l'AMF34 à Philippe TAILLAND, ancien maire de Lamalou-les-Bains, le parquet de Béziers ayant requis le renvoi devant le tribunal correctionnel suite au drame qui a eu lieu dans la commune au moment des inondations de septembre 2014.
Adoptée à l'unanimité

VI. Intervention de Monsieur Jacques WITKOWSKI, Préfet de l'Hérault :

Monsieur le Préfet a fait le point sur la « loi engagement et proximité » qui a été extrêmement modifiée par 136 amendements adoptés par le gouvernement, et la loi à venir, la « loi 3D, décentralisation, différenciation et déconcentration » qui sera présentée l'année prochaine et qui répondra aux nombreuses préoccupations des maires.

« L'intercommunalité a structuré le pays, il ne faut pas la détruire, cependant la loi NOTRe a franchi un certain nombre de caps qui ont atteint des limites à ne pas dépasser... ». Ce premier texte corrige les imperfections sur l'intercommunalité. À propos de l'Urbanisme, il évoque le contenu des Schémas de cohérence territoriale (SCOT) qui, dans le quotidien, vont devenir essentiels. Sur la parité, il informe les élus qu'un amendement important a été adopté pour les 16 000 communes de moins de 500 habitants, qui permettra aux conseils municipaux de ne pas fonctionner de manière paritaire.

Monsieur le Préfet fait le constat d'une société très fragmentée, d'où la nécessité de retisser le lien républicain, avec une deuxième nécessité, le retour du Maire à une place centrale. Il rappelle alors, les maires qui ont eu à subir des violences intolérables et met en exergue une des premières exigences : *« assurer la sécurité de nos concitoyens »*. Il a ensuite abordé le dossier des risques naturels dans un territoire très concerné et le travail commun avec les autres institutions, notamment le Département, avec lesquelles les services de l'État travaillent en intelligence. Le lien républicain, c'est aussi miser sur l'égalité des chances, répondre à l'urgence écologique à travers politiques publiques, notamment en maîtrisant le foncier, en prenant en compte les enjeux de la préservation de l'eau (*voir présentation DDTM*), en privilégiant la proximité...

VII. Débat « les Maires, au cœur de la République » :

De nombreux échanges ont eu lieu entre les Maires, les parlementaires, les services de l'État, et les représentants de l'AMF34. Monsieur le Préfet, notamment, a été très exhaustif en matière d'explications sur les politiques publiques en cours.

Les Sénateurs présents, CABANEL et GRAND ont fait un point sur l'actualité législative, le statut de l'élu, meilleure gouvernance au sein de l'Intercommunalité à travers le Conseil des Maires, transfert de compétences « *eaux et assainissements* » (le gouvernement souhaite garder la compétence et déléguer aux communes qui le désirent). Les autres points abordés : la démocratie locale, dérogations aux mains du Préfet, indemnisation des Présidents de syndicats intercommunaux, arrêts maladie des maires qui sont malgré tout présents dans leur mairie, pacte de gouvernance, revalorisation des indemnités, la prise en charge de l'assurance obligatoire pour certaines communes. Le Sénateur GRAND est plutôt optimiste sur l'issue de la navette.

Monsieur Michel Granier, Maire de Les Aires :

Monsieur le Maire a demandé dans le cadre de élections municipales prochaines quelles étaient les évolutions des textes concernant les communes de moins de 1000 habitants, au sujet de la constitution de listes électorales, en termes de parité et de nombre de candidats.

Madame Éliette Charpentier, Maire de Sauteyrargues :

Instruction du permis de construire : *« nous sommes une des rares communes à avoir pris une délibération pour le paiement de l'instruction des Permis de construire, compétence aujourd'hui de la communauté de communes qui refacture à la commune. Le choix que j'avais, c'était : j'augmente les impôts de la population ou je fais payer le pétitionnaire. Après débat avec le conseil municipal, nous avons pris la 2ème décision pour que ce soit le pétitionnaire qui prenne en charge le financement de l'instruction du PC. Tout s'est bien déroulé, et puis un pétitionnaire a contesté cette décision par voie de presse. J'ai adressé un courrier au Président de la République, au Président de l'AMF, à tous les parlementaires, en expliquant le problème. Aujourd'hui, je suis rassurée dit-elle et elle lit le message du Sénateur Cabanel qui indique qu'un amendement soumis au vote par son groupe politique a été*

adopté et devrait répondre au coût de l'instruction du PC en partie... ». Reste qu'il faut qu'il soit adopté par l'Assemblée nationale... elle demande donc aux députés et aux Présidents BILHAC et BAROIN de faire le nécessaire afin que cet amendement soit validé. Et elle rappelle le budget contraint dont dispose les petites communes.

Monsieur le Préfet connaissait le dossier et lui a répondu que si la loi change il la fera appliquer mais pour l'instant ce n'est pas le cas. Cela pose des problèmes de traçabilité...

Madame Christine PRADEL, Maire de Saint-Pons de Mauchiens :

« Ma commune a subi en 2014 une catastrophe naturelle dont les travaux de réparation se terminent aujourd'hui. Nous avons été très aidés par l'Etat, la Région, le Département, l'Agence de l'eau, l'agglomération Hérault Méditerranée et l'Association des maires de l'Hérault. Aujourd'hui, nous allons « rendre » des subventions parce que le reste à charge des travaux serait trop important pour que nous les réalisions.

Je me disais que l'on pourrait ainsi, en fin de parcours, faire le point : si chaque collectivité augmentait sa part pour que le reste à charge soit supportable pour la commune, surtout si elle est petite, on pourrait faire encore au moins une action de réparation.

La commune aurait un peu plus de réparation et les autres collectivités seraient toujours dans l'enveloppe votée. »

Monsieur Jean Luc FALIP, Maire de Saint-Gervais sur Mare :

Il soulève le problème de la responsabilité pénale des maires en référence aux déboires du Maire de Lamalou-les-Bains, après les intempéries dévastatrices de 2014. Il demande au Président d'affirmer le soutien moral de l'assemblée des maires par un courrier. (adopté à l'unanimité)

Monsieur Frédéric LACAS, Maire de Sérignan, Président de la communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée :

Il souligne la qualité d'écoute des services préfectoraux. *« On parlait de différenciation l'an dernier avec le Président Macron et c'est une bonne chose, on ne peut pas faire une loi uniforme pour les territoires de la Méditerranée, ce ne sont pas les territoires de l'Atlantique, de la montagne, etc. ». un autre propos du président de la République était que l'administration allait accompagner de façon constructive les communes et les collectivités sans laisser la place à l'interprétation de certains services ou agents.»* Il indique que la ville centre de l'Agglomération n'est pas adhérente à l'AMF et le regrette. *« L'AMF c'est le ciment des maires ». « Je ne suis pas maire d'une ville centre, mais ce qui est important c'est de servir son territoire. »*

Monsieur Michel FARENC, Maire de Puissalicon :

Il a évoqué le problème de la reconduction des Contrats PEC. Monsieur le Préfet annonce quelques renouvellements.

Monsieur Claude CARCELLER, Maire de Montpeyroux :

Question sur la sécurité. Il souligne la bonne collaboration avec les services de gendarmerie et de police *« qui font surtout en ce moment un travail remarquable. »*. Il évoque le protocole de tranquillité publique qui existe ailleurs et qui rassurerait le Maire et les habitants. Il ajoute un point sur la délinquance mobile qui vient perturber la tranquillité des citoyens et demande des réponses pénales immédiates.

Monsieur Jean-Marie MILHAU, Maire Prades sur Vernazobre :

Il soulève le problème des petites communes de moins de 500 habitants, il souhaite connaître l'avenir de ces communes *« ou on nous aide, ou on disparaît »*. Il remercie les institutions qui apportent leurs soutiens...

Monsieur Josian CABROL, Président de la communauté de communes du Minervois au Caroux :

Il a abordé le dossier du réseau de trésoreries et remercie chaleureusement le Directeur de la DDFIP, pour son écoute à l'égard des élus locaux et constate que leurs préoccupations ont été prises en compte. Il souhaite par ailleurs, que l'administration soit plus en capacité de chercher dans *« le domaine du possible »* plutôt que dans le *« domaine que ce qui peut être contraignant »* et aller dans le même sens pour le développement des territoires ruraux. Il remercie l'AMF34 pour son action exemplaire.

Monsieur Pierre LEDUC, Maire de Lodève :

Il soulève le problème de la participation financière des communes pour les écoles privées.

Monsieur Jordan DARTIER, Maire de Vias :

Il évoque les dernières intempéries qui ont touché sa commune et remercie vivement l'ensemble des Institutions, des services de l'État, du SDIS, etc. pour leur investissements et leur professionnalisme.

Monsieur Alain VIDAL, Maire de Loupian

Dans la continuité des catastrophes naturelles, il demande de reconduire un débat sur le débroussaillage. Vu la dépréciation agricole a pour conséquences que les feux gagnent les villages.

Intervention du Colonel de gendarmerie sur la question de la sécurité publique face aux incivilités...Il a parlé de prévention de la délinquance et sont prêts à travailler ensemble avec les élus.

VIII. Intervention de Monsieur Grégory MATTHIEU, directeur de la DDTM

L'EAU : un enjeu dans le département de l'Hérault (Voir le diaporama en pièce jointe).

IX. Intervention de Madame Florence BRUTUS

Elle a présenté les politiques régionales à travers les projets financés dans le département avec la volonté de mettre en avant la proximité à tous les niveaux de territoires. Les actions de la Région est de certes de développer l'économie et d'aménager le territoire, mais avant tout de se projeter sur le long terme, de penser les grandes infrastructures et d'anticiper les mutations. C'est surtout agir et être quotidiennement sur le terrain pour soutenir les projets locaux. Elle évoque les contrats territoriaux dont 56 ont été validés ou en cours de validation.

X. Intervention de Monsieur Kléber MESQUIDA, Président du Conseil départemental de l'Hérault :

Le Président a décliné les politiques départementales, politiques transversales, territoriales, thématiques.

Il évoque ses six années de mandats de maire, au cours desquelles il a vu les sollicitations des administrés se transformer en exigences et il compatit à la difficulté grandissante des missions des maires qui doivent « être armés de patience. »

Il a ensuite décliné les politiques départementales, notamment l'action sociale. Quelques actions du département : opération 5000 arbres dans l'Hérault, 8300 demandes d'arbres ont été enregistrées par les citoyens et par 200 communes, véritable action environnementale au-delà de l'embellissement du paysage (réduction de carbone, réchauffement climatique,). D'autres innovations écologiques ont été engagées comme la réalisation d'un revêtement fait de résine de pins à Saint-Mathieu de Trévières, des ombrières à Alco (géothermie), de la route lumineuse (enrobé avec des billes de verres et des éclats de miroir) à Montady, « actions qui sont dans la modernité et qui répondent aux besoins de la société. »

L'évocation de la rareté de la ressource en eau par le directeur de la DDTM parle au Département qui a mis en place un groupe de pilotage pour une étude commune avec les services de la Préfecture en ce qui concerne l'irrigation.

Plan collège, l'Hérault numérique, Hérault ingénierie avec 200 adhésions, provisions pour venir en aide aux communes sinistrées, sont les sujets qui ont été abordés par le Président.

Il a tenu à remercier Carole DELGA pour la coordination des politiques et l'entente des services qui additionnent les forces de la Région et du Département au service des territoires, des communes et de leurs habitants.

Ensuite, il a parlé des budgets des départements en faisant référence au pacte de Cahors qui contraint les dépenses de fonctionnement (-20 à -26 millions d'euros). Cependant Kléber MESQUIDA assure qu'il maintiendra l'aide aux communes « car il est essentiel pour nous, de vous soutenir car chaque fois que vous investissez un euro, c'est aussi un euro de la région, un euro du département, de l'État ou de l'Europe, et il y a 4 à 5 euros qui sont investis dans l'économie qui font vivre le territoire. ».

Enfin il conclue sur un nouveau budget « Le budget Participatif » lancé pour permettre aux citoyens de s'exprimer et de proposer des projets avec l'objectif de réaliser un projet par intercommunalité qui sera validé par une commission citoyenne.

L'objectif du Conseil départemental est d'accompagner les interlocuteurs du territoire dont les maires sont les principaux acteurs.

XI. Remise des trophées aux maires qui ont accompli 6, 7 et 8 mandats :

L'Assemblée générale s'est terminée par la remise des « Marianne »

Quinze maires du département ayant accompli six, sept et huit mandats ont reçu un trophée, une « Marianne » en marbre, gravée à leur nom pour les remercier de leur implication auprès de leur commune et de sa population pendant plus de 36 ans.

Un remerciement particulier aux Marbriers de Saint-Pons de Thomières qui ont réalisé ces trophées et les ont remis gracieusement à l'AMF34.

Les nominés : **Robert TAILHADES**, Maire de Riols (1975), les plus anciens avec 8 mandats. **Louis VILLARET**, Maire du Pouget (1977), **Jean Pierre RAMBIER**, Maire de Saint-Jean de Cuculles (1977), **Max ALLIÉS**, Maire de Castanet-le-Haut (1978), et **Rémy PAILLES** (1978), Maire de Joncels suivent avec 7 mandats. **Antoine MARTINEZ**, Maire de Bédarieux (1983), **Philippe DOUTREMEPUICH**, Maire de Causse de la Selle (1983), **Jean-Bernard TOLOMIO**, Maire de Cesseras (1983), **Charles HEY**, Maire de Magalas (1983), **Jean ARCAS**, Maire d'Olargues (1983), **Hervé DIEULEFES**, Maire de Saint-Just (1983), ont accompli 6 mandats.

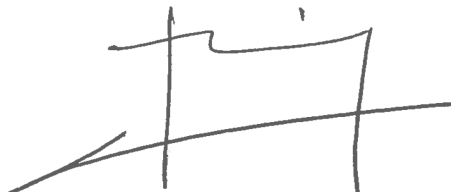
Jacques GRAVEGEAL, Maire de Campagne (1971), a été remarqué comme le plus ancien élu local avec huit mandats.

Gérard GAUTIER, Maire de Cers (1983) a reçu le trophée à titre posthume remis aux mains de son Conseil Municipal. Le sénateur **Jean-Pierre GRAND** a été un des heureux récipiendaires de ce trophée, ayant accompli six mandats en tant que Maire de Castelnau-le -Lez ((1983- 2017) avant de faire le choix du Sénat.

Christian BILHAC, le Président a fait partie, également de cet hommage, une Marianne lui a été remise par **Kléber MESQUIDA** pour ses 36 années au service de sa commune.

Pour terminer cette matinée riche d'informations et d'échanges, la commune de Gignac a rassemblé les participants dans le patio, espace convivial du Théâtre du « Sonambule », autour du verre de l'amitié, avant de partager le déjeuner offert par l'Association des Maires.

L'Assemblée générale s'est terminée à 13h.

A handwritten signature in black ink, consisting of several bold, sweeping strokes. The signature is stylized and appears to be the name 'Christian Bilhac'.

Christian BILHAC